



CHAMPIONNAT 1ère REGIONALE MIXTE
Les 4 et 5 octobre 2025
ETANG DE GOULE



*Epreuve devant respecter le
Règlement sportif de la Commission Eau
Douce de la FFPS*

Mots des présidents du CDed18 et l'AAPPMA

Mesdames, Messieurs et Chers amis sportifs.

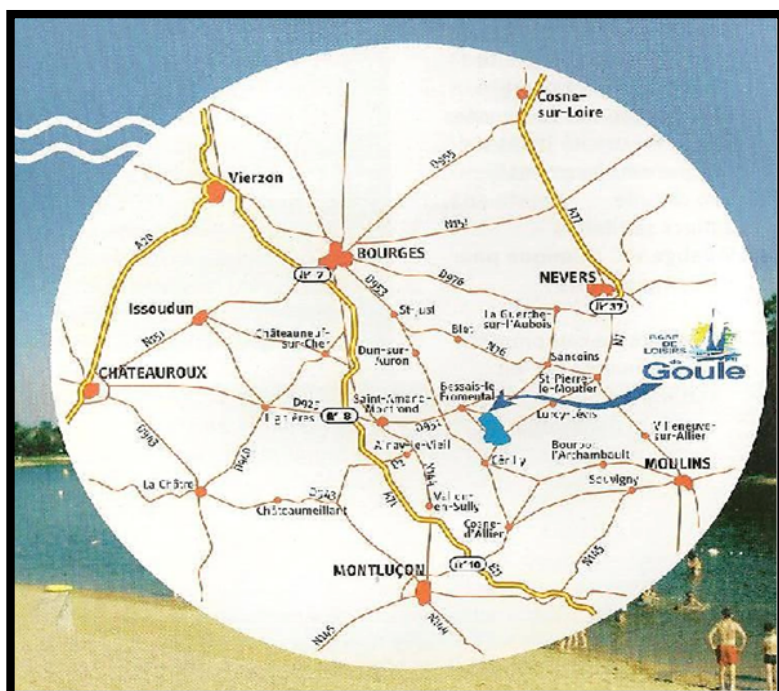
Le CDed18 et l'AAPPMA de Bessais-le -Fromental sont heureux d'accueillir durant deux jours le championnat de 1^{ère} division régionale mixte.

J'espère que vous aurez le plaisir de concourir sur ce plan d'eau magnifique d'une superficie de 120Ha, très prisé des pêcheurs locaux et des compétiteurs.

De plus, je suis sûr que la richesse halieutique de nos eaux ainsi que la quiétude des lieux vous donneront envie de revenir sur nos berges, vous y serez toujours les bienvenus...

Je remercie toutes celles et ceux qui par leur soutien ou leur engagement feront tout pour que chacun puisse s'épanouir dans les meilleures conditions.

Bonne chance, et bon séjour dans notre département.



C'est en plein cœur de la France que l'équipe de Goule vous accueille. Le village de Goule se situe dans la commune de BESSAIS- LE-FROMENTAL, dans le département du Cher. Son lac se trouve à cheval entre deux départements l'Allier et le Cher.

Pour venir, rien de plus facile, le Village de Goule est bien desservi grâce à l'autoroute A71, prendre la sortie n°8 pour nous rejoindre

Nous sommes situés à proximité de plusieurs grandes villes :

Bourges : 54 Kms/50 min

Châteauroux : 90 Kms/1h30

Nevers : 55 Kms/45 min

Montluçon : 53 Kms/55 min

Moulins : 65 Kms/50 min

PARCOURS :

Le lac de Goule

Créé au XIXe Siècle, le Lac de Goule avait pour objectif d'alimenter le Canal de Berry, à la grande époque de la métallurgie dans le centre de la France.

D'une superficie de 120 hectares, il est situé en bordure de la forêt de Tronçais sur les communes de Valigny (03) et Bessais-le-Fromental (18).

- la profondeur moyenne sur le parcours est comprise entre 1 et 4 m suivant le niveau du plan d'eau.
- Courant nul à moyen en fonction du vent.
- Poissons dominants : gardons, poissons-chats, plaquettes et brèmes (de 100g à 800g) et carassins.

Véhicule à proximité des box.

Jean-François JANVIER -

Président du CDed 18

René BUTARD

Président de L'AAPPMA

Infos SITE et SECTEURS

Coordonnées GPS du point de RDV : N 46° 44' 7,541''

E 02° 47' 41,388''

Poissons dominants	Poisson chat, gardon, brème, carassin, carpe
--------------------	--

	Accès	Points GPS	Chariot
Secteur A	Suivre le fléchage chemin coté camping	Secteur côté bois	NON
Secteur B	Suivre le fléchage chemin coté camping	Secteur coté bois	NON
Secteur C	Suivre le fléchage direction pont de sausseux	Secteur pont de sausseux	NON

Anguille	Interdite
Brochet	60cms
Sandre	50cms

	Profondeur	Vitesse du courant Nul – Lent –Rapide -Violent
Secteur vert	1,50 à 3,50 m	Nul à moyen selon l'intensité du vent
Secteur rouge	1 m à 3 m	Nul à moyen selon l'intensité du vent
Secteur bleu	1m à 2 m	Nul à moyen selon l'intensité du vent

LIMITATIONS

	Maximum	Particularités
Cannes	13 m et moulinet	Canne moulinet 8m MAXI
Amorce	15 litres	
Esches totales	1,5 litre	
Fouillis	INTERDIT	
Vers de vase		Interdit dans l'amorce
Vers de terre	0,5 litres	Non coupés

HORAIRES

(*) : Les esches doivent être présentées dans des boîtes mesure, sans maintien du couvercle.

	Samedi après-midi	Dimanche matin	Dimanche après-midi
Rendez-vous	10 h 30	06 h 45	
Tirage au sort	11 h 30	06 h 50	
Entrée dans les box	12 h 00	07 h 00	
Début des contrôles (*)	13 h 00	08 h 00	14 h 00
Amorçage	13 h 50	08 h 50	14 h50
Début de la manche	14 h 00	09 h 00	15 h00
5 minutes	16 h 55	11 h 55	17 h 55
Fin de la manche	17 h 00	12 h 00	18 h 00
Palmarès			19 h 00

Points de rendez-vous

	Sur place	Autre	Points GPS
Samedi	X	Parking en bas du camping	idem
Dimanche	X	Parking en bas du camping	idem
Palmarès	X	Parking en bas du camping	idem



Informations diverses

	Nom	Téléphone	Mail

Responsable de la FFPSed	P RICARD	06 30 12 02 74	Pa.ricard@wanadoo.fr
Responsable de l'épreuve	JF JANVIER	07 55 12 94 75	jean-francois.janvier@hotmail.fr
Forfait de dernière minute	P RICARD	06 30 12 02 74	Pa.ricard@wanadoo.fr

Règlement particulier

Permis de pêche interfédéral obligatoire

2 bourriches obligatoires

Remise des poissons à l'eau après la pesée

Buvette, restauration et logements

Buvette avec possibilité de sandwiches pour les deux jours

Gites à proximité

Camping le Pont de Sagy, Bannegon

Le petit château de Laugère

L'échappé, Bannegon

Les Gallerands, Bessais le fromental

La chaume, Laugère

Village de Goule : 02 48 60 82 66 <https://www.village-de-goule.com>